

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 11961

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Place Jourdan 40**

**Objet de la demande : installer une tente solaire retractable avec structure fixe en porte-à-faux et un poteau de soutien, ainsi que des parevents amovibles**

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : espaces structurants, liserés de noyau commercial, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation

Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) dénommé BLOCS 532 ET 534 Délimités par la place Jourdan, les rues Gray et de l'Etang, la Chaussée de Wavre et la rue du Maelbeek approuvé par arrêté royal en date du 26/07/1983.

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade)

**L'enquête publique se déroule du 15/04/2024 au 29/04/2024.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 14 mai 2024, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site [etterbeek.brussels](http://etterbeek.brussels)

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : [urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels) ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique ([urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels)) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 29/04/2024** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

**A Etterbeek, le 27/03/2024**

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,  
Annick PETIT

Le Bourgmestre,  
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.